



Groupe d'échanges de pratiques

Assemblées citoyennes permanentes

Webinaire “La valorisation de l'engagement citoyen”

Le 7 octobre 2025, en visio-conférence, en partenariat avec la Ville de Marseille et la participation de la Ville de Poitiers

Sommaire

I. Introduction du webinaire.....	3
Dans quel cadre ?.....	3
L'ICPC ?.....	3
Intervenant.es.....	4
III. Présentation des dispositifs.....	5
Fiche d'identité de l'Assemblée citoyenne de la Ville de Marseille.....	5
Fiche d'identité de l'Assemblée citoyenne de la Ville de Poitiers.....	5
IV. Echanges thématiques et retours d'expériences croisés.....	6
A. Les raisons du déploiement de modalités de valorisation de l'engagement citoyen.....	6
B. Les formes de valorisation de l'engagement “immatérielles”	7
C. Les enjeux de l'indemnisation.....	8
D. Les freins aux modalités de valorisation de l'engagement citoyen.....	9
IV. Questions réponses.....	10
V. Collecte participative.....	11
VI. Poursuites.....	12

I. Introduction du webinaire

Lors du premier webinaire, qui s'est tenu le 25 avril, entre 13h00 et 14h00, un temps introductif a été prévu afin de présenter ou rappeler le cadre des échanges, les destinataires de ce groupe et le format des futurs échanges et productions. Le 17 juin, la première session thématique était organisée pour échanger sur des aspects spécifiques des assemblées citoyennes permanentes, celle-ci portait sur la reddition des comptes.

Le 7 octobre, un échange était organisé sur la valorisation de l'engagement citoyen avec la Ville de Marseille et la participation de la Ville de Poitiers.

Avant de rentrer dans ce sujet spécifique, voici quelques rappels du cadre des échanges.

Dans quel cadre ?

Pour accueillir les discussions autour des Assemblées citoyennes permanentes, l'ICPC propose de créer un **groupe d'échanges de pratiques (GEP)**. Ce format permet de rassembler une communauté de praticien·nes impliqué·es ou intéressé·es par des problématiques similaires, dans le but de croiser leurs perspectives. Ce type de groupe est généralement **informel et flexible**, ce qui favorise la circulation des savoirs et des retours d'expérience sur des sujets concrets. Le format "groupe d'échanges de pratiques", a pour objectif de croiser les regards et de réunir des praticien.ne.s qui abordent le sujet depuis différents statuts et avec des niveaux de connaissance divers.

L'ICPC ?

L'Institut est une association qui regroupe près de 3000 praticiennes et praticiens de la concertation et de la participation citoyenne. Notre ADN est de partager des regards, des pratiques, et des retours d'expérience sur un certain nombre de dispositifs ou d'évolutions du contexte de la participation citoyenne. Nous sommes là pour nous nourrir d'échanges entre agents et agentes de collectivité ou de l'État, avec des consultants et consultantes, des chercheurs et chercheuses, et des membres d'associations. La force de notre réseau réside dans la diversité des personnes qui sont des praticiennes et praticiens de la participation citoyenne, mais dans des statuts différents. Nous avons tous envie de faire progresser le champ en nous nourrissant des dispositifs concrètement déployés.

Intervenant.es

Pour échanger sur la thématique de la valorisation de l'engagement citoyen, deux dispositifs ont été invités à dialoguer ensemble, l'Assemblée citoyenne de la Ville de Marseille et l'Assemblée citoyenne de la Ville de Poitiers.



Eléonore Bully

Responsable de projets - Direction Générale des
Services - Ville de Marseille



Emmanuelle Redien

Cheffe de mission Participation Citoyenne - Ville
de Poitiers et Grand Poitiers

III. Présentation des dispositifs

Fiche d'identité de l'Assemblée citoyenne de la Ville de Marseille

Élément	Description
Âge du dispositif	2 ans - Depuis le 15 mars 2023
Panel	111 citoyennes et citoyens - tirage au sort (1ère édition sur liste électorale, deuxième édition sur listes téléphoniques avec quotas d'équilibre)
Renouvellement	Mandat d'un an non renouvelable
Sujets	→ Édition 1 (2023-2024) : 2 saisines - sobriété et partage des usages de l'eau, tourisme durable ; 2 auto-saisines: ville-nature, démocratie participative et éducation civique → Édition 2 (2025) : 1 saisine - santé des femmes ; une auto-saisine: propreté et lutte contre les incivilités
Objectifs	→ Renforcer le lien de confiance entre la Ville et les habitant-es en pérennisant leur participation dans les politiques locales → Permettre à des citoyennes et citoyens tirés au sort de formuler des propositions concrètes pour une ville plus verte et plus juste → Adopter un nouveau prisme sur des sujets traités de manière transversal (enjeux de transition croisant plusieurs délégations)

Fiche d'identité de l'Assemblée citoyenne de la Ville de Poitiers

Élément	Description
Âge du dispositif	Depuis le 22 octobre 2021 (préfiguration +2 cycles)
Panel	110 citoyennes et citoyens - tirage au sort + ouvert (sur cadastre avec correction pour quartier QPV)
Renouvellement	Mandat pour 1 cycle non renouvelable
Sujets	→ Préfiguration (2021 2022): principe de fonctionnement, raison d'être de l'ACP → Cycle 1 (2022 2023) : Sujet voté: Comment lutter contre les incivilités dans l'espace public ? → Cycle 2 (2024 2025) : Sujet voté: L'accès à une alimentation de qualité et locale pour la population notamment en situation de fragilité économique ou dépendante
Objectifs	→ Redonner confiance en la politique en renforçant la proximité, la transparence et l'écoute des habitant-es, notamment les plus fragiles en situation d'exclusion → Revitaliser la démocratie locale/de proximité par une citoyenneté active → Partager le pouvoir pour redonner du pouvoir d'agir en dehors des seules échéances électorales

IV. Echanges thématiques et retours d'expériences croisés

A. Les raisons du déploiement de modalités de valorisation de l'engagement citoyen

Pour commencer, quelles sont, pour chacun des deux dispositifs, les raisons pour lesquelles des modalités de valorisation de l'engagement citoyen ont été déployées ? (raisons politiques, enjeux de pérennité, allers-vers...)

- **Marseille** : Instaurer un lien de confiance et une participation pérenne, au-delà des consultations ponctuelles ; Repenser les politiques publiques par l'usage, dans une optique de transition écologique et sociale et d'ajustement au contexte local ; Inscrire l'action publique dans une culture du changement - ancrer la participation des citoyen·nes dans la transformation des politiques publiques, en y dédiant des processus de valorisation spécifique ; S'imposer une rigueur de transparence démocratique : engagements, traçabilité des propositions, droit de suite, visibilité des décisions.

« À Marseille, la nécessité était de restaurer un lien de confiance et de montrer que la participation est un processus de suivi, une politique publique à part entière. L'Assemblée citoyenne du futur, créée il y a deux ans, vise à démontrer que la participation a des effets concrets sur les politiques publiques, en permettant aux citoyens de formuler des propositions programmatiques pour leur ville. »

- **Poitiers** : Créer les bonnes conditions de la participation ; Démontrer la sincérité de la séquence démocratique ; Prouver l'impact des décisions, du travail sur l'action de la collectivité ; Créer une culture commune de la participation sur le territoire ; Participer à l'exigence des retours.

« À Poitiers, l'objectif principal est de redonner confiance dans la politique et de recréer de la proximité entre l'administration, les élus et les habitants. L'Assemblée citoyenne et populaire, lancée en 2021, cherche aussi à aller chercher les personnes éloignées du débat public, notamment en travaillant avec des prescripteurs comme le CCAS ou France Travail pour inclure des personnes en situation de précarité. »

B. Les formes de valorisation de l'engagement "immatérielles"

Les formes de valorisation de l'engagement citoyen peuvent être plus ou moins "matérielles", quel est le "kit engagement" immatériel mis en place à **Marseille** pour les membres de l'ACP ?

- **Valorisation des expériences et usages d'habitants** : *Donner de l'espace* dans un contexte d'animation adapté ; *Croiser les savoirs* (et donner sa juste valeur à l'expertise habitante) : avec ceux d'autres acteurs produisant de la connaissance et des cadres d'action (universitaires, institutions, autres experts...) ; *Visibiliser et rendre public* (livret de restitution, planches...)

« On a expérimenté plusieurs méthodologies, comme le World Café, pour permettre à chacun de s'exprimer et d'accueillir des témoignages sensibles, notamment sur la santé des femmes. »
- **Reconnaissance politique** : remerciements et engagement publics de la ville suite à la restitution , invitation au sein d'autres instances en tant qu'ambassadeurs de leur assemblée, valorisation internationale (2025 - candidature Bloomberg Mayors Challenge).

« La reconnaissance politique passe aussi par des événements publics avec les élus, comme la restitution en présence du maire, ou l'intégration des propositions dans des candidatures internationales. »
- **Intégration des préconisations citoyennes dans l'agenda de l'administration et enveloppes budgétaires allouées au suivi** : création d'une commission de suivi pluriannuelle, mise en oeuvre des engagements, livret annuel de réponse de la Ville (public).

Quelles sont les formes de valorisation immatérielles mises en place à **Poitiers** ?

- **Valorisation des expériences et usages d'habitants** : Initiative du sujet laissée aux habitants, co-décision entre élus, habitants et agents.

« On a utilisé des outils d'intelligence collective pour s'assurer que l'expression de chacun soit entendue, avec des formats d'animation contraignants pour tous, y compris les élus et les agents. »
- **Reconnaissance politique** : invitation à la fête de l'engagement, prise de parole en conseil municipal, sollicitation pour témoignages dans diverses instances.

« La maire et la première adjointe participent systématiquement aux séances, ce qui renforce la reconnaissance politique. »
- **Intégration des préconisations citoyennes dans l'agenda de l'administration et enveloppes budgétaires allouées au suivi** : mise en œuvre des engagements, intégration des membres aux différents comité de pilotages des actions, d'intégration des enveloppes budgétaires dédiées aux projets de l'assemblée

C. Les enjeux de l'indemnisation

Quand on pense à la valorisation de l'engagement citoyen, on pense tout de suite au sujet de l'indemnisation des panélistes. A Poitiers, vous avez abordé cet enjeu dans sa globalité, notamment avec une "formation juridique" quelque peu obligatoire, pouvez-vous nous relater cette expérience et ce que cela vous a appris, dans les grandes lignes, des enjeux de ce dispositif d'indemnisation ?

- **Redonner confiance en la politique**, rendre effectif le droit à la participation pour tous, surmonter les freins à l'engagement, reconnaître l'implication, et avancer vers un statut de citoyen participant pour créer les conditions d'égalité politique vis à vis des élus /agents.

« On a été attaqués par la Préfecture de la Vienne, qui contestait le statut de collaborateur occasionnel du service public. Le tribunal administratif de Poitiers nous a donné raison en mars 2025, mais la Préfecture a fait appel. »

Principe de fonctionnement de l'ACP : indemnisation possible sur demande et condition de revenu (QF 1000 € /mois) d'un montant de 96,16 € pour une intervention journalière de 7 heures, soit 13,74 € par heure (jury d'assises).

A Marseille, une indemnisation est mise en place, pouvez vous nous décrire ce modèle ?

- **Viser une participation plus inclusive**, notamment pour les publics précaires, les jeunes étudiants

Actuellement : Indemnité fixée à 77,49 € par séance (7h) - indexée sur l'indemnisation des jurés d'assises en 2023 ; buffet collation prévu à chaque séance ; attestations d'absence pour travail / université

- **réflexion en cours sur l'augmentation de l'indemnité et/ou des prestations** (remboursement transports, garde ect...) **face aux contraintes réelles des membres** (temps, garde d'enfants, déplacements).

« On réfléchit à augmenter l'indemnité ou à ajouter des prestations (remboursement des transports, garde d'enfants) pour répondre aux contraintes réelles des membres.

D. Les freins aux modalités de valorisation de l'engagement citoyen

En résumé, quels sont les freins que chacune d'entre vous identifie à ces déploiement de ces modalités de valorisation ?

Marseille

- **Cadres d'action institutionnels et budgets** ne permettant pas toujours une adaptation / flexibilité face aux attentes et contraintes de 111 membres (accessibilité, mobilités, traiteur...)
- **Charge institutionnelle lourde** - nécessitant une acculturation de l'administration à ces dispositifs : mobilisation des services thématiques pour organiser, suivre et répondre.
- **Inégalités d'engagement des membres lors de la phase de suivi** : seuls les personnes plus disponibles sans indemnisation suivent de près la valorisation de leurs travaux.
- **Trouver le juste équilibre entre reconnaissance matérielle et institutionnelle tout en ne créant pas des inégalités entre les dispositifs et instances de participation**

« Le cadre institutionnel ne permet pas toujours de répondre rapidement aux besoins spécifiques des participants, comme le stationnement ou la garde d'enfants. »

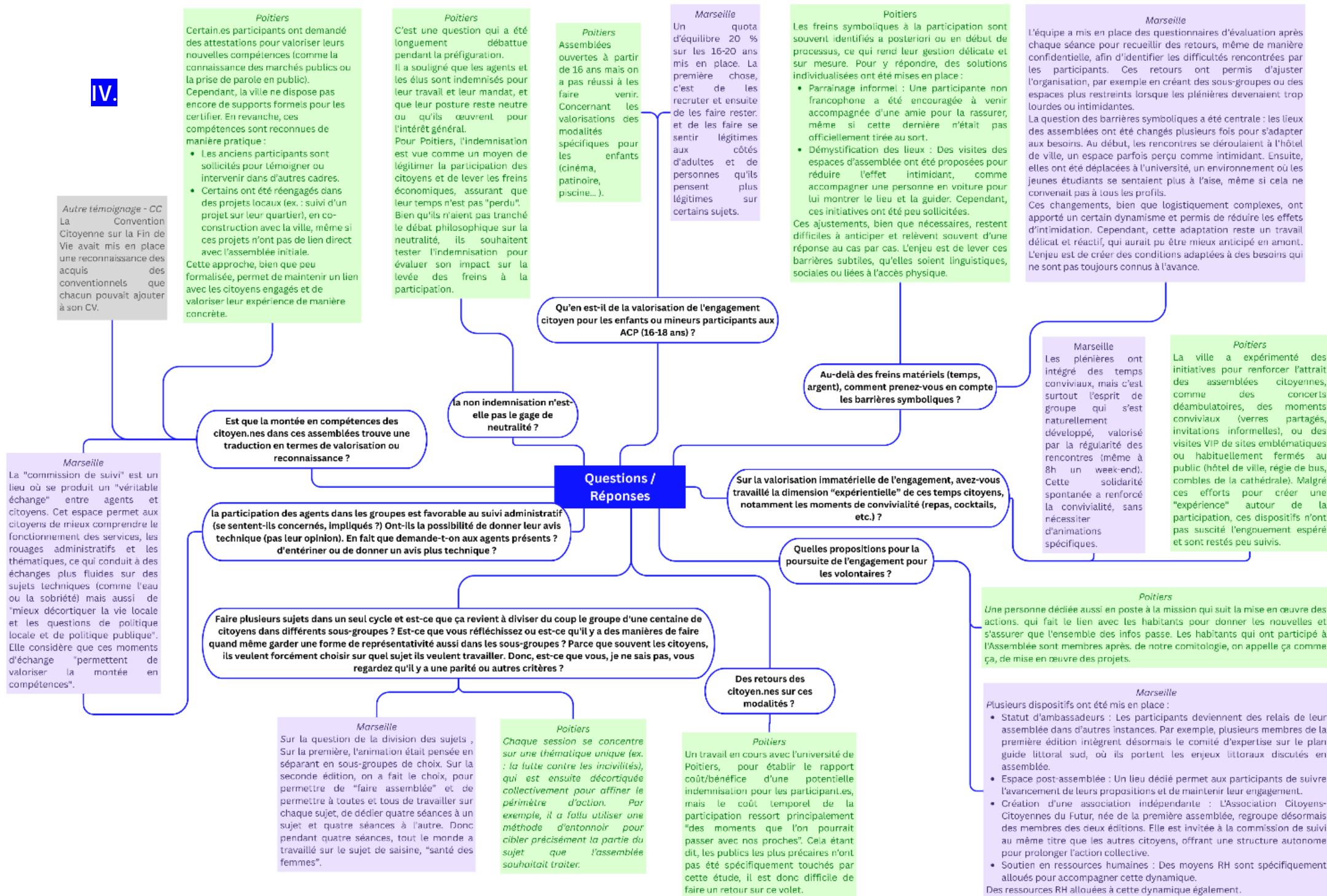
Poitiers

- **Frein institutionnel fort** : Déféré préfectoral de la Préfecture de la Vienne lancé en décembre 2023 : le statut des collaborateurs du service public ne serait pas applicable aux citoyens visés dans la délibération - Jugement favorable du TA de Poitiers en mars 2025: L'indemnisation, bien que non prévue expressément par les textes, permettait d'inciter les personnes ayant des revenus plus faibles à participer , qu'une collectivité peut légitimement indemniser des participants (sous réserve que ce soit sur un sujet qui relève des compétences de la collectivité, et que l'indemnisation ne soit pas disproportionnée). Requête en appel par la Préfecture de la Vienne à la CAA de Bordeaux en avril 2025
- **Frein budgétaire**: indemnisation à un coût, prise en charge de frais de garde, prise en charge du stationnement
- **Distorsion de traitement entre les dispositifs** mais niveaux d'engagement différents
- Niveau de reconnaissance des institutions et élus du travail et des idées émises
- Difficile visibilité des engagements et des valorisations parfois noyées dans l'ensemble des actions de communication de la collectivité

« Même avec l'indemnisation, la participation des tirés au sort diminue au fil du temps, remplacés par des volontaires. »

« La valorisation de l'engagement est parfois noyée dans la communication globale de la collectivité, ce qui ne favorise pas la reconnaissance. »

IV.



V. Collecte participative

des raisons pour lesquelles des modalités de valorisation sont importantes (voire incontournables) dans des assemblées citoyennes permanentes

au moment de la préparation

Motiver les participant-e-s à partager leurs compétences et idées.

Assurer une diversité sociale et éviter la surreprésentation de certaines catégories.

Rendre attractif le dispositif.

Favoriser l'engagement durable et éviter l'essoufflement.

Valoriser l'expertise citoyenne acquise au fil des sessions.

tout au long du dispositif

Reconnaître l'investissement en temps et en énergie des citoyen-nes.

Créer une culture commune de la participation citoyenne.

Renforcer le sentiment d'appartenance et la légitimité du dispositif.

Faciliter et récompenser un engagement durable.

en continu et en aval

Donner de la visibilité aux contributions auprès des institutions.

Reconnaître le niveau d'investissement important des participants aux ACPs (par comparaison à d'autres dispositifs participatifs) : de nombreuses séances, une assiduité attendue, des samedis voire des WEs entiers.

Faire le lien entre les projets de la collectivité (concrets et en cours) et faire intervenir les assemblées sur ces projets ; par exemple les projets d'aménagement prennent en compte les avis des CIQ mais pas les avis des autres assemblées constituées.

Pour les enfants : reconnaître les enfants comme des citoyens à part entière. ne pas penser de nouvelles formes de démocratie sans eux ou excluant-e-s ! Et donc les intégrer à chaque réflexion sur la valorisation du statut de citoyen participant

des différentes modalités déployables

au sein des assemblées

Varier les lieux, faire des assemblées sur plusieurs lieux ?

animation pour apprendre à se connaître.

Formation initiale des membres (fonctionnement de la CT, données socio-économiques)

Prendre le temps d'accueillir, d'expliquer.

Temps d'échanges informels avec les élus.

en aval des plénières

Indiquer la valorisation possible dans un CV.

Certificat/diplôme de participation citoyenne signée par Maire/Président-e

Certificat de participation, mention dans un rapport officiel.

Matérialiser l'acquisition de compétences (par des livrets, certificats...) sur différents volets (connaissance des collectivités, capacité à s'exprimer et débattre...). Plusieurs assemblées l'ont expérimenté, en partenariat avec des centres universitaires (Grenoble notamment).

Invitation à des temps de la vie publique.

Focale enfants et jeunes : un diplôme en fin d'année pour valoriser l'engagement.

Focale enfants et jeunes : places cinéma, billetterie, piscine...

des freins à prendre en compte avant de se lancer

Indemnisation pour les assemblées citoyennes d'enfants ? Ou mineurs dans les AC d'adultes (16-18 ans)

Risque de transformer la participation en prestation de service.

frein psychologique. Lié à l'image que renvoie les lieux mais aussi la façon de se réunir (réunion, quand ca...).

Manque de budget

et comment s'y préparer

Préparer les autres services administratifs et agents publics

Préparer en amont avec les élus le cadre;

Partenariat avec les acteurs du territoire : assos, CCAS..

Anticiper en mode "projet" l'ensemble des éléments du portage dans le temps + prévoir systématiquement une évaluation du dispositif.

Former les agents et les élus à la participation citoyenne.

VI. Poursuites

1. Calendrier prévisionnel :

Les thématiques choisies par les présent.es pour la suite :

1. Comment articuler les travaux d'une assemblée citoyenne permanente avec ceux des élu·es et agent·es ? D'autres espaces délibératifs ? - 50% des voix
2. Quelle place accorder aux expert·es et parties prenantes dans les travaux d'une assemblée citoyenne permanente ? - 20% des voix
3. Les assemblées citoyennes permanentes ont-elles besoin d'un cadre juridique ? Quelle institutionnalisation possible pour ces assemblées ? - 17% des voix

Vous lisez ce compte-rendu et n'êtes pas dans la boucle mail pour ce groupe d'échanges de pratiques ? Envoyez un mail à Louise Jean-Albert - louise.jeanalbert@concerter.org